

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE  
N° Anonymat : V221NAT1130079 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 5730 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La France compte de nombreuses langues dites "régionales"; elles sont pourtant, statistiquement, peu parlées aujourd'hui. Mais le faible nombre de leurs locuteurs n'empêche pas les langues régionales de faire l'objet de revendications, parfois très fortes, touchant à leur préservation et à leur relation avec le français, langue nationale — revendications qui ont elles-mêmes été reçues diversement par l'État selon les périodes. C'est que la question n'est pas purement linguistique, mais met aussi en jeu des problématiques d'identité(s), de culture(s), de rapports de force entre le général et le particulier. Comment la France, en tant qu'unité nationale, s'accorde-t-elle de la multiplicité des langues régionales en son sein?

Pour examiner cette question, il convient dans un premier temps de bien définir ce qu'est une langue régionale; puis de placer cette problématique dans une perspective historique; enfin, nous détaillerons les usages et les enjeux liés à ces langues de nos jours.

\* \* \*

...1.1.8.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE  
N° Anonymat : V221NAT1130079 Nombre de pages : 8

Et d'abord, qu'est-ce qu'une langue ? L'évidence apparente ici peut se révéler trompeuse. On peut définir une langue comme un ensemble cohérent d'outils (vocabulaire, grammaire...) de communication orale et/ou écrite partagé par un groupe d'interlocuteurs. Cet ensemble n'est généralement pas figé mais soumis à des évolutions, aussi bien dues à des nécessités internes qu'à des influences externes. Une langue est dite "vivante" tant que de telles évolutions ont lieu et qu'elle est partagée par un nombre conséquent de locuteurs, ou "morte" dans le cas contraire, quand elle est un objet du passé, "figé", étudié mais non plus utilisé — encore qu'on a vu "renaître" des langues dites mortes (c'est le cas de l'hébreu, par exemple). Or, certains aspects de ces définitions peuvent poser problème dans le cas des langues régionales : savoir où "commence" et où "s'arrête" une langue, et jusqu'à quel point exactement on peut la considérer "vivante", sont des enjeux d'importance, mais il n'existe pas nécessairement de réponse objective précise ou de consensus.

En mettant à part le cas des langues autochtones dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, la majorité des langues régionales parlées "dans l'Hexagone" sont des langues d'origine romane, c'est-à-dire principalement dérivées de l'évolution du latin, comme le français lui-même. (L'exception la plus radicale à cette règle est le basque, qui n'appartient même pas au large groupe des langues dites indo-européennes, dont les langues romanes font partie.) 21.8.

Ces origines majoritairement communes montrent qu'il n'y a pas de différence de "nature" entre le français et les langues régionales, mais une différence d'usage et d'échelle. De ce point de vue, on pourrait qualifier le français de "langue régionale qui a réussi" et s'est imposée comme la langue dominante, celle parlée par le plus grand nombre, par opposition à des "variantes" restées minoritaires.

Par ailleurs, si l'on définit, justement, une langue régionale comme une langue parlée par un plus petit groupe de personnes en un point donné du territoire national, la question demeure de la définition d'une granularité : on regroupe en effet dans une même "langue régionale" des pratiques linguistiques elles-mêmes soumises à des variations plus fines. Le provençal, par exemple, est très largement une fusion artificielle, réalisée essentiellement au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion du mouvement Félibrige de Frédéric Mistral, à partir de dialectes divers qui pouvaient différer d'un village à un autre, à fortiori de la Camargue aux Alpilles. La définition exacte d'une langue régionale, et de sous quelle forme elle peut éventuellement être préservée, est donc plus problématique que l'image d'Épinal d'une "langue ancestrale" parlée par une communauté importante — image qui reste pourtant fortement associée aux revendications régionalistes.

La relation de la France à ses langues régionales, on le voit, ne peut donc pas s'envisager uniquement dans le moment présent : elle mobilise le temps long, et les représentations qui y sont associées.

Langue des institutions de l'État depuis l'édit de Villers-Cotteret sous le règne de

François Ier (qui la substitue au latin), le "français" est resté ignoré d'un grand nombre d'habitants du royaume de France pendant des siècles. La société hiérarchisée de l'Ancien Régime s'accommodait sans mal de la multiplicité des langues régionales, nobles et clergé locaux — souvent bilingues — servant d'intermédiaires. Dans ce contexte, la perpétuation des langues régionales traduit des séparations de classes sociales, que reflètent les parlers patoisants des personnages de paysans, voire de serviteurs, dans les comédies de Moléïre ou même encore de Marivaux.

C'est, au contraire, à la volonté d'unité nationale forte de la Révolution française — et à son désir de voir le peuple adhérer en masse aux idéaux associés aux nouvelles lois — que le français doit son extension à l'ensemble du territoire. La question de l'unité linguistique devient alors politique. Tolérées dans un premier temps, les langues régionales sont de plus en plus vues comme un obstacle à la modernisation du pays et à l'union de tous ses habitants dans un régime égalitaire. La répression s'abat alors sur elles, tandis que l'essor de l'éducation en français pour tous les enfants, souhaitée notamment par Condorcet, qui devait y faire pendant, s'enfouit faute de moyens. Il faudra attendre la III<sup>e</sup> République et les lois de Jules Ferry pour voir véritablement naître cette éducation nationale en français, réalisant l'union de la langue et du territoire.

On aurait toute fois tort de résumer l'histoire de l'affaiblissement des langues régionales (comme le font certains discours militants) à des politiques répressives et destructrices imposées "d'en haut". Les accusations de "génocide culturel" parfois proférées contre la Révolution, ou l'image populaire de l'enfant puni du port d'un "bonnet d'âne" dans les écoles de Jules Ferry pour avoir parlé patois, ne rendent pas compte d'une

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE  
N° Anonymat : V221NAT1130079 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 5730 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"francisation" qui s'est aussi beaucoup faite "par osmose" et indépendamment des volontés étatiques : par désir d'élévation sociale dans la bourgeoisie d'Ancien Régime, par volonté, réelle, d'assimilation et d'un traitement égalitaire dans les provinces à partir de la Révolution, par l'influence, enfin, au XX<sup>e</sup> siècle, des grands médias, en particulier la radio et la télévision, diffusant le français dans les foyers.

C'est au regard de cette histoire complexe qu'il convient d'examiner les enjeux actuels de la France à ses langues régionales.

relation de la

À quoi sert une langue ? On l'a dit, il s'agit d'un outil de communication, et tel est donc son usage premier, principal. De ce point de vue, il paraît évident que plus une langue est majoritairement partagée, meilleure (plus large, plus efficace) est la communication ; tandis qu'à l'inverse, plus une langue est le fait d'un groupe minoritaire, plus il y a d'incompréhension.

5.1.8.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE  
N° Anonymat : V221NAT1130079 Nombre de pages : 8

Quel qu'en soit le détail des causes, le fait est que, génération après génération, les langues régionales se sont progressivement affaiblies sur la majorité du territoire français au point de ne plus être parlées et comprises que par une minorité de locuteurs, voire de perdre leur statut de langue vivante. Ces langues ont donc perdu de leur utilité première, et leur disparition peut paraître, à ce titre, inéluctable. Il convient néanmoins de s'interroger : selon le même principe, une langue nationale n'est pas moins aberrante par rapport aux perspectives d'une communication dans une seule langue à l'échelle planétaire. Pourtant, aucune politique publique n'a jamais envisagé d'abolir le français au profit d'une langue de communication plus vaste.

C'est qu'une langue n'est pas seulement un code pour échanger des informations. Elle est aussi un vecteur d'identité. Il n'est donc pas étonnant que les demandes d'investissement de l'État dans la sauvegarde des langues régionales soient parties prenantes de la demande plus large de reconnaître une identité régionale historique. Ces demandes ont pu, dans des cas extrêmes, être associées à des volontés autonomistes affichées (on pense au basque, au corse, voire au breton), tandis que dans d'autres cas plus "bénins" il s'agit de valoriser un patrimoine, voire de favoriser son attractivité touristique (on peut penser ici aux panneaux de signalisation de toponymes "bilingues", dans des régions où la langue locale n'est pourtant

plus parlée au quotidien et ne fait pas l'objet de revendications fortes par ailleurs). Mais dans tous les cas la langue régionale est associée à l'idée d'une fierté liée à une histoire particulière qui ne se résume pas à l'assimilation dans la grande histoire de France.

Au final, la question est donc de savoir comment peuvent cohabiter sur le territoire national des identités particulières, dont la langue n'est qu'un aspect. L'histoire récente a imposé le français comme vecteur d'union, culturelle et citoyenne. Ce mouvement historique paraît difficilement inversable quand bien même cela serait voulu, et l'enjeu est donc maintenant la préservation — ou non — d'un patrimoine; sans politique publique volontaire, la plupart des langues régionales sont menacées de mort et de disparition, faute de locuteurs les pratiquant. Des initiatives ont déjà été prises, mais des débats subsistent et resurgissent régulièrement — notamment sur la question de l'apprentissage des langues régionales à l'école ("breton deuxième langue", par exemple). Loin de la situation de crise de la Révolution, on peut penser la république désormais bien assez forte pour accueillir en son sein la multiplicité des langues et des cultures, étant entendu que le français langue nationale reste compris de tous : il s'agirait d'ajouter à la richesse culturelle de la nation, sans que celle-ci y perde.

\*  
\* \*

Parce qu'une langue participe à définir l'identité du groupe qui la pratique, la

langue nationale et les langues régionales véhiculent des enjeux qui vont au-delà des seules considérations linguistiques. Héritage de la Révolution et de la III<sup>e</sup> République, l'idée que l'identité française et l'union nationale passeraient par l'effacement des particularismes locaux a, en moins d'un siècle et demi, transformé profondément les pratiques linguistiques et, au-delà, le paysage culturel. Il appartient maintenant à la volonté politique de décider si ce mouvement doit être enrayer. La préservation de la diversité au sein de l'unité nationale est un enjeu majeur de notre temps; la place des langues régionales en est un aspect parmi d'autres.